

République Démocratique du Congo

**Ministère des Finances
Cellule d'exécution des financements en faveur des Etats Fragiles
« CFEF »**

**Projet de renforcement des Systèmes de Développement Humain
« PRSDHU »**

**Termes de référence pour le recrutement d'une firme (cabinet) de Consultants qui sera chargée
de l'audit externe financier et comptable du Projet de Renforcement des Systèmes pour le
Développement Humain pour les exercices 2018, 2019 et 2020**

1. CONTEXTE DE LA MISSION

1.1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a conclu avec l'Association Internationale de Développement (IDA), respectivement le 19 juin 2014 et le 13 mai 2016, les Accords de financement sous les Don IDA-H9360-ZR, IDA-D1110-ZR, TF-A1960 et TF-A2421 d'un montant global de 56 millions de dollars américains pour le financement du **Projet de Renforcement des Systèmes pour le Développement Humain**. L'objectif de développement de ce projet est :

- Renforcer les systèmes de gestion pour les services d'éducation et de santé dans des zones géographiques ciblées sur le territoire de la RD Congo. Ce projet couvre une période de cinq ans et comprend trois composantes à savoir :
 - (i) **Systèmes d'information** dont l'objectif global est de permettre une prise de décision axée sur les données et améliorer la transparence, entraînant une utilisation plus efficace des ressources et une amélioration des résultats en matière de développement humain ;
 - (ii) **Système des médicaments essentiels** dont l'objectif global est de renforcer la capacité de ce système afin de lui permettre de fournir des médicaments essentiels sûrs et efficaces ; et
 - (iii) **Produits analytiques** avec pour objectifs de : (a) veiller à ce que les ministères ciblés aient accès à des produits analytiques de grande qualité pour éclairer la prise de décision et l'élaboration des systèmes ; et (b) permettre ainsi à la RDC d'apprendre et de partager ses leçons avec la communauté internationale en générale et avec les autres Etats fragiles touchés par des conflits.

1.2. **Organisation institutionnelle:** Conformément au paragraphe 2 de l'Annexe 3 du Document d'évaluation de projet (PAD 886) relatif aux Accords de Don IDA-H9360-ZR, IDA-D1110-ZR, TF-A1960 et TF-A2421, la mise en œuvre est assurée à travers les structures suivantes : (i) Le Comité de pilotage du Projet dirigé par le Ministère des Finances ; (ii) l'Unité de Coordination du Projet (UCP) ayant en charge la gestion des ressources de la Facilité en faveur des Etats Fragiles relevant du Ministère des Finances (la CFEF) ; et (iii) les unités d'Exécution du Projet en charge de certaines composantes basée au sein des Institutions et Ministères concernés par ces composantes à savoir : le Ministère de la Santé publique (MSP), le Ministère du Plan (MPL), le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, le Ministère de l'Intérieur et Sécurité, le Ministère des Affaires Sociales (MAS), le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (EPSP), le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale.

1.3. **Dispositions pour la tenue des comptes:** La gestion fiduciaire (gestion financière et passation des marchés) de ces ressources est confiée à la CFEF. A ce jour, le projet a ouvert trois

